

BULLETIN D'INSCRIPTION

94 - JOINVILLE – QUAI POLANGIS - DIMANCHE 26 JUIN

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

PORTABLE (obligatoire) :

EMAIL :

PIECE D'IDENTITE. NATURE : NUMERO :

DELIVREE LE : PAR :

Les articles neufs (y compris lots et fins de séries), les stands alimentaires (restauration sur place), les fripes (vêtements en vrac) et le déballage au sol sont interdits.

RESERVATION (tarif majoré si vous venez le matin sans réservation)

Joinvillais. 2 mètres : 20 euros 4 mètres : 40 euros 6 mètres : 60 euros 8 mètres : 80 euros

+ (10, 12, 14,16, 18, 20) Nombre de mètres : (**multiple de 2**) x 10 euros = euros

Extérieurs. 2 mètres : 26 euros 4 mètres : 52 euros 6 mètres : 78 euros 8 mètres : 104 euros

+ (10, 12, 14,16, 18, 20) Nombre de mètres : (**multiple de 2**) x 13 euros = euros

JOINDRE VOTRE REGLEMENT ET UN CHEQUE DE CAUTION DE 20 EUROS (ordre : Brocantes Ile de France).

**LES DOSSIERS SANS REGLEMENT SERONT DETRUITS. AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS DE PLUIE.
ANNULATION DE LA RESERVATION POSSIBLE UNIQUEMENT SUR JUSTIFICATIF MEDICAL.
LA NON RECEPTION DE LA CONFIRMATION OU DU NUMERO D'EMPLACEMENT NE SONT PAS DES
MOTIFS D'ANNULATION. REGLEMENT COMPLET SUR NOTRE SITE www.bidf.fr.**

La caution. La caution est une garantie pour s'assurer du respect du règlement (interdits à la vente, propreté du stand au départ de l'exposant et respect de l'heure de départ. En cas d'infraction, la caution est encaissée. Sinon, elle est détruite le lendemain. **La propreté.** A votre départ, l'emplacement doit être dans l'état où vous l'avez trouvé le matin. Vous devez donc repartir avec vos cartons et sacs poubelles et en aucun cas les laisser à votre place, sur un autre emplacement, au pied d'une poubelle de ville ou d'un arbre. En cas de manquement à cette obligation, la caution sera encaissée. **Les horaires.** Arrivée entre 5h00 et 8h00. Après 8h, nous nous réservons le droit de relouer votre emplacement. Aucun véhicule ne pourra pénétrer entre 8h30 et l'heure de départ. Départ entre 17h30 (17h en hiver) et 19h. **Confirmation de votre inscription.** La réception de votre inscription est confirmée par SMS sur votre portable. Si vous n'avez pas reçu confirmation, présentez-vous le matin. Deux hypothèses : 1) nous avons reçu votre dossier mais votre numéro de portable n'est pas valide. Dans ce cas votre place est réservée. 2) nous n'avons pas reçu votre dossier. Dans ce cas, nous vous ferons repayer l'emplacement, vous attribuerons une place et détruirons votre chèque en cas de réception.

La loi nous oblige à collecter certaines informations pour enregistrer votre inscription. Conformément au RGPD du 28 mai 2018, nous vous informons que nous utilisons certaines de ces informations à des fins de publipostage (vous avez bien sûr la possibilité, à réception d'un mailing, de nous demander la suppression des informations en notre possession). Concernant les informations sur votre identité (numéro ou photocopie de votre pièce d'identité), elles sont détruites au bout d'un délai de 3 ans. En aucun cas, ces informations sont transmises à des tiers. Pour tout renseignement, vous pouvez nous écrire à l'adresse ci-dessous.

Votre inscription vaut engagement sur l'honneur de ne pas avoir, comme exposant non professionnel, participé à plus d'une manifestation de type brocante vide-greniers au cours de l'année écoulée.

LES BROCANTEES D'ILE DE FRANCE

24 rue Emmanuel Arago 93190 Noisy Le Sec

Mobile : 06 11 94 04 51 - Mail : bidf@orange.fr – Site : www.bidf.fr